

Délibération n°21/01/2026-5 du mercredi 21 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier à 16 heures 25, le conseil d'administration, dûment convoqué le 9 janvier 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Mathieu GATINEAU, Dominique AUGÉY, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENTI, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Dimitri MOUDAR
- Présents en visioconférence : Kayané BIANCO, Pierre VASARELY, Florian GAITE
- Procurations : Brigitte DEVESA (Fabienne VINCENTI)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Arlette OLLIVIER, Philippe CHARRIN, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Juliette NORMAND-BEORCHIA

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Vu la délibération du conseil d'administration n°08/12/2025-81 autorisant le report exceptionnel du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget primitif 2026

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et de leurs établissements. Ainsi, il précède l'élaboration du budget primitif et les décisions modificatives, la clôture du cycle se concrétisant par le vote du compte administratif.

Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'école supérieure d'art. Il doit permettre une vision précise de ses finances et des orientations poursuivies.

Il est pris acte de cet échange par une délibération spécifique.

Le rapport présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB comporte notamment :

- des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'Etat concernant les collectivités locales etc.,
- une analyse de la situation financière de l'établissement,
- les perspectives pour 2026.

Lors de sa session du 8 décembre 2025, le conseil d'administration a validé le report exceptionnel du débat d'orientations budgétaires, ainsi que le vote du budget primitif 2026, qui aurait dû avoir lieu avant le 1^{er} janvier 2026.

Le rapport devant être présenté dans le délai maximal de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, le conseil d'administration examinera le budget primitif pour l'exercice 2026 lors de sa prochaine séance, le 3 mars 2026.

Les membres du conseil d'administration ont débattu des orientations budgétaires de l'école présentant sa situation financière, dessinant les perspectives budgétaires élaborées à court et moyen termes et permettant de définir les axes de développement de l'établissement en 2026.

Le rapport d'orientations budgétaires présenté montre un déséquilibre de la section de fonctionnement sur l'année 2026 d'un montant de près de 75 000€. Le budget primitif sera donc artificiellement équilibré. Ces 75 000€ seront éventuellement inscrits sur la décision modificative n°1 si des financements ou des économies sont trouvés.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOpte le Rapport d'Orientations Budgétaires, ci-annexé, pour l'exercice 2026, en prenant en considération que le budget primitif 2026 devra être voté en équilibre, les recettes et les dépenses devant être évaluées de façon sincère

Fait à Aix en Provence

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGEY

Signé par : Dominique AUGEY

Date : 27/01/2026

Qualité : Président



Rapport d'orientations budgétaires 2026

Table des matières

1	Contexte général.....	2
2	Situation financière 2011 à 2024 et projection 2025	4
2.1	La section de fonctionnement.....	4
2.1.1	Les ressources de fonctionnement.....	4
2.1.1.1	Contributions, dotations et participations	4
2.1.1.2	Ressources propres.....	5
2.1.1.3	Autres recettes	6
2.1.2	Les dépenses de fonctionnement.....	7
2.1.2.1	La masse salariale	8
2.1.2.2	Le personnel	8
2.1.2.2.1	Régime indemnitaire.....	9
2.1.2.2.2	Durée du travail	9
2.1.2.3	Conventions avec la ville d'Aix.....	10
2.1.2.4	Les bourses	11
2.1.2.5	La dette	12
2.1.2.6	Synthèse.....	12
2.2	L'investissement.....	12
2.2.1	Les dépenses d'investissement	13
2.2.2	Les recettes d'investissement.....	12
2.2.3	Capacité d'autofinancement	14
2.3	Ratios, capacité financière	15
2.3.1	Ratios budgétaires	15
2.3.1.1	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	15
2.3.1.2	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement.....	15
2.3.2	Capacités financières (épargnes de gestion, brute, nette).....	16
3	Situation en 2024.....	17
3.1	Section de fonctionnement.....	17
3.2	Section d'investissement.....	19
4	Les orientations 2025.....	20
4.1	Définition des priorités 2025.....	20
4.1.1	En section de fonctionnement.....	20
4.1.1.1	Les recettes	22
4.1.1.2	Les dépenses.....	25
4.1.2	En section d'investissement	27
4.1.2.1	Recettes	27
4.1.2.2	Dépenses.....	29
5	Tendances budgétaires et grandes orientations de l'école.....	31

Préambule

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et de leurs établissements. Ainsi, il précède l'élaboration du budget primitif et les décisions modificatives, la clôture du cycle se concrétisant par le vote du compte administratif.

Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directions budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'école supérieure d'art. Il doit permettre une vision précise de ses finances et des orientations poursuivies.

Il est pris acte de cet échange par une délibération spécifique.

Le rapport présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB comporte notamment :

- Des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'Etat concernant les collectivités locales, etc...,
- Une analyse de la situation financière de l'établissement,
- Les perspectives pour 2026.

1 Contexte général

L'école supérieure d'art, auparavant service municipal de la ville d'Aix-en-Provence, est un EPCC depuis 2011. Son fonctionnement était resté lié à la Ville, notamment par une convention de mise à disposition de services. L'établissement a acquis son autonomie administrative complète en 2019. Celle-ci a entraîné de profonds changements dans la façon d'administrer et d'entretenir l'école.

L'ESAAix fait partie du réseau de 45 écoles supérieures d'art et de design sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture. Parmi elles, 33 sont des écoles territoriales à la fois ancrées au cœur de la vie locale et tournées vers le territoire national et l'international, véritables fenêtres vers la culture et l'art.

Cependant, depuis quelques années, malgré les contributions des collectivités territoriales membres fondateurs, ces écoles territoriales sont soumises de plein fouet à l'augmentation de leurs charges (inflation, augmentation des charges de personnel liée au GVT, à l'augmentation des charges ...). L'Etat ne les finance, en moyenne, qu'à hauteur de 10% de leur budget, sans réévaluation notable du montant de ses contributions.

De par leur mission première qui est l'enseignement supérieur, la masse salariale constitue la part la plus importante de leurs dépenses. Celle-ci a connu une augmentation constante compte tenu du GVT (Glissement vieillesse technicité : variation de la masse salariale à effectif constant du fait de l'évolution de carrière des agents). De surcroît, depuis 2025, cette augmentation est accentuée par l'augmentation du taux de cotisation patronale de la caisse de retraite des fonctionnaires (CNRACL) de 3% par an jusqu'en 2028.

Cette situation alarmante, à l'origine résultat de la conjoncture, devient structurelle et concerne la plupart des écoles supérieures d'art territoriales, qui se trouvent en grande difficulté financière.

L'école de Valenciennes a fermé en juin dernier. La pérennité de nombreuses écoles territoriales est en jeu.

Assurer une répartition territoriale de l'enseignement artistique professionnel, supérieur et amateur est une condition cruciale pour maintenir la vitalité des arts visuels et des nouveaux médias, surtout dans des territoires souvent économiquement et socialement fragilisés.

Le rôle des écoles d'art est essentiel. Les étudiants alimentent et portent des dynamiques locales et régionales en se nourrissant de leur école et des pratiques qu'ils déploient (ateliers, formations, projets collaboratifs), tout en renforçant les liens avec les autres acteurs du secteur et avec la population.

Les écoles d'art constituent ainsi un enjeu majeur pour l'accès à la diversité culturelle et pour l'application des droits culturels prévus par la loi NOTRe du 7 août 2015.

L'Etat a été alerté à plusieurs reprises par les présidents des écoles d'art et par l'Andéa (Association nationale des écoles d'art) sur ces difficultés et sur la différence de traitement et de financement de l'Etat entre les écoles nationales et les écoles territoriales.

En 2023 et en 2024, une aide exceptionnelle a été intégrée dans la loi de finances, mais elle n'a pas été suffisante pour sécuriser durablement l'ensemble des écoles territoriales qui l'ont perçue. Par ailleurs, elle ne bénéficie d'aucune garantie de pérennité. Ainsi, bien que l'ESAAix ait perçu une dotation complémentaire de 50 000€ (DRAC) et une subvention exceptionnelle de la ville d'Aix de 16 000€ (destinée à compenser partiellement les difficultés financières notamment dues aux révisions de loyer) depuis 2024, les contributions de ses membres fondateurs sont globalement constantes.

Depuis 2025, l'Etat, compense la gratuité des droits d'inscription pour les étudiants boursiers, ce qui n'était pas le cas auparavant. Malgré cela, il est difficile d'anticiper de manière fiable cette recette dans l'élaboration du budget car les modalités de calcul de cette compensation n'ont pas été communiquées aux écoles d'art.

Dans ce contexte, l'ESAAix est elle aussi touchée de plein fouet par ces difficultés financières. Le montant des dépenses obligatoires et des charges incompressibles augmente et chaque année, il devient plus difficile d'équilibrer le budget.

De plus, l'instabilité financière nationale, qui crée des incertitudes au niveau des financements des collectivités locales et des services de l'Etat, rejait sur les EPCC.

Ainsi, malgré une gestion rigoureuse et une vigilance financière, tendre vers l'équilibre budgétaire depuis 2023 a nécessité de nombreux arbitrages budgétaires, impactant le fonctionnement global de l'établissement et la pédagogie. Il en sera de même pour l'exercice budgétaire 2026.

Selon les statuts de l'établissement, le budget doit être voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il se rapporte.

Ceci présente l'avantage d'engager le processus budgétaire avec le plus d'anticipation possible, de débiter l'exercice budgétaire avec un budget primitif et ainsi d'avoir la possibilité de connaître et d'appliquer les stratégies budgétaires dès le premier mois de l'année.

En revanche, cela a l'inconvénient de devoir construire ce dernier sans avoir de vision certaine du résultat de l'exercice précédent ; le dernier trimestre étant une période de forte activité budgétaire (rentrée universitaire) et de ne pas disposer encore tous les éléments, notamment ceux qui découlent du budget des contributeurs et partenaires financeurs.

Ainsi, afin de construire un budget au plus juste dans un contexte financier contraint, le conseil d'administration a validé le report du vote du budget primitif 2026 afin d'avoir une vision plus précise du résultat 2025.

2 Situation financière 2011 à 2025 et projection 2026

A noter :

L'exercice 2025 n'étant pas clôturé, les montants du réalisé 2025 sont prévisionnels.

2.1 La section de fonctionnement

2.1.1 Les ressources de fonctionnement

Une des particularités des EPCC est que leurs ressources sont principalement composées de contributions des membres fondateurs et de subventions.

Pour l'ESAAix, elles s'élèvent à plus de 87 % des recettes totales de fonctionnement en 2025 contre 92% en 2024. La part des financements propres de l'école a donc augmentée.

2.1.1.1 Contributions, dotations et participations

En 2025, la contribution de la ville d'Aix (2 716 000€) représente 85,43% du montant total des dotations et participations (86,44% en 2024) et environ 74,50% de la totalité des recettes (79,91% en 2024).

Les autres contributions proviennent :

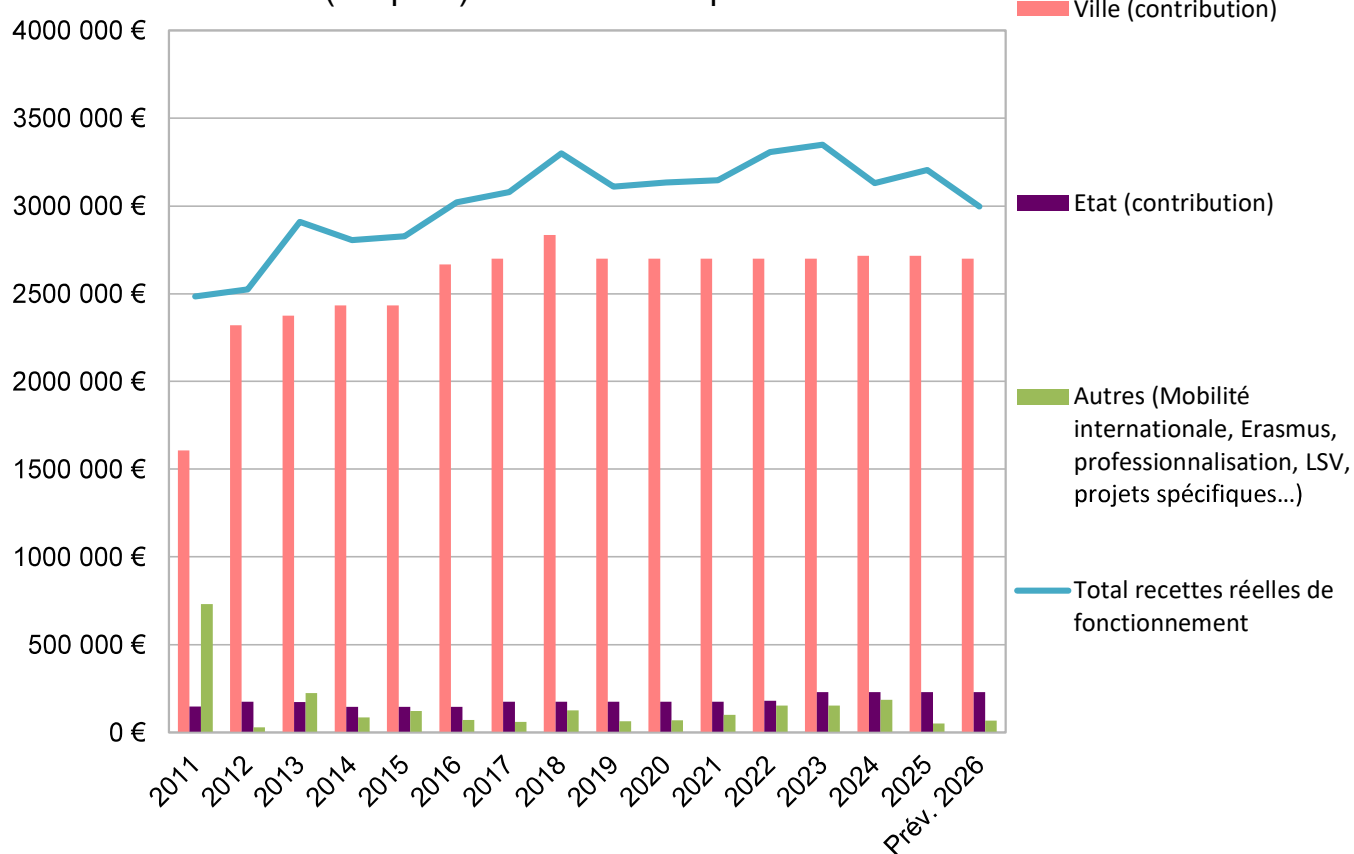
- ✓ de l'État (DRAC) :
 - contribution annuelle pour le fonctionnement général de l'école (soit environ 6,27% des recettes totales de fonctionnement)

Des subventions ou participations ponctuelles s'ajoutent à ces recettes :

- ✓ de l'État (DRAC) :
 - subvention pour le laboratoire de recherche Locus Sonus Vitae
 - aide à la mobilité internationale :
 - aide à la professionnalisation (Culture Pro)
 - Mesure santé étudiants
 - Accompagnement des établissements de l'enseignement supérieur Culture dans la mise en œuvre de l'apprentissage
 - Subvention projet AAP Culture et santé café immersif EHPAD
 - subvention du dispositif « Rouvrir le monde »
 - Compensation des rémunérations des membres des jurys depuis 2025

- Compensation de la gratuité des droits d'inscription des étudiants boursiers depuis 2025
- ✓ de l'Agence Erasmus+
- ✓ de l'Europe : programme Europe Creative (Entre Serras)
- ✓ du CNRS (LSV)
- ✓ d'Aix-Marseille-Université (LSV)

Contributions, dotations et participations (chap.74) 2011 à 2025 + prévisionnel 2026



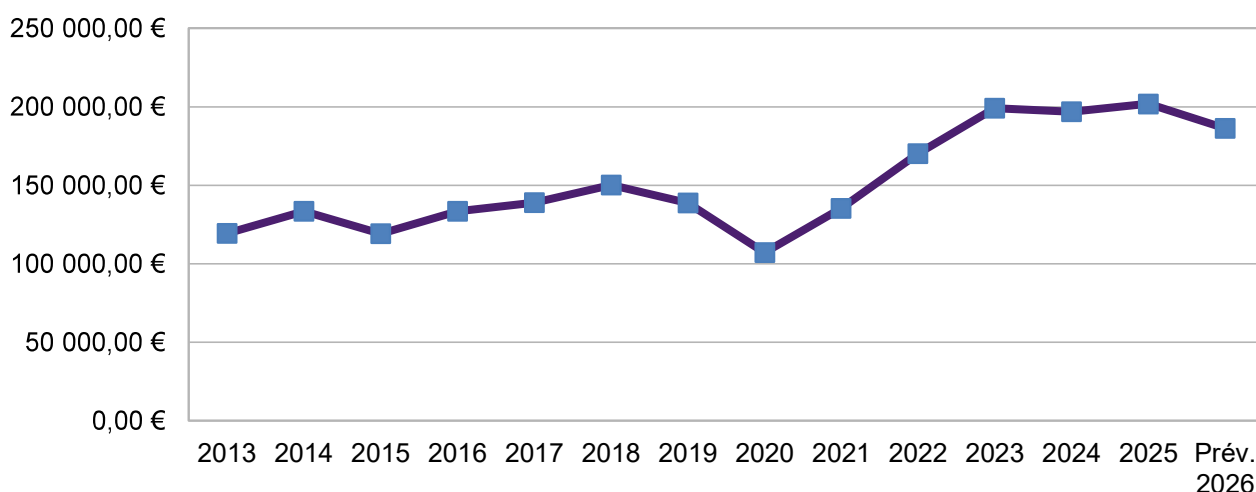
2.1.1.2 Ressources propres

Il s'agit principalement des frais d'inscription à l'école (étudiants et ateliers publics).

Depuis 2022, une politique de développement des cours publics a été mise en place, conformément au projet d'établissement de l'école. Ainsi, de nouveaux cours publics ont été ouverts : photographie numérique et argentique, art thérapie, céramique (partenariat avec l'atelier Buffile), peinture pour enfants et sculpture. Le nombre d'inscrits, en constante augmentation, dépasse cette année les 480 élèves contre 211 en 2021/2022.

Le montant des droits d'inscription pour les étudiants et pour les cours publics est, depuis l'année scolaire 2023/2024, réévalué chaque année pour tenir compte des augmentations de charges de personnel et du coût des matières premières et fournitures.

Droits d'inscription et remboursements de frais (chap. 70) 2011 à 2025 et prévisionnel 2026 (pas de données fiables pour 2011 et 2012)



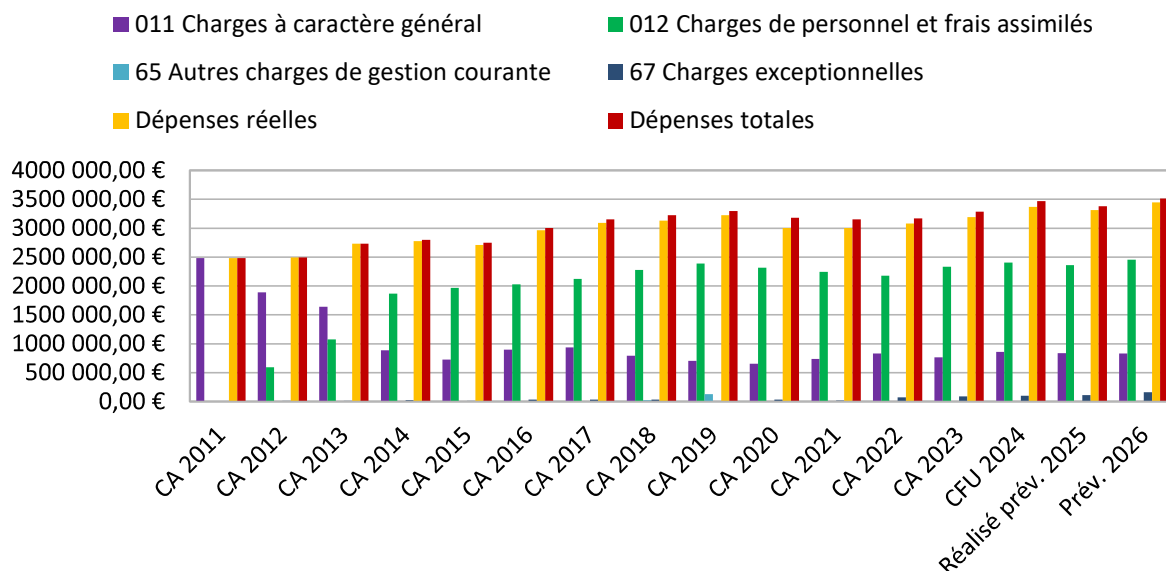
D'autres recettes proviennent de cessions de prestations (mapping), de la mise à disposition de locaux pour l'Institut de l'Image, de la vente de revues...

2.1.1.3 Autres recettes

A ces droits d'inscription s'ajoutent les reprises sur subvention, la contribution à la vie étudiante et de campus, la taxe d'apprentissage en augmentation depuis 2 ans, les redevances des distributeurs de boissons et nourriture et la location des chambres de la villa.

2.1.2 Les dépenses de fonctionnement

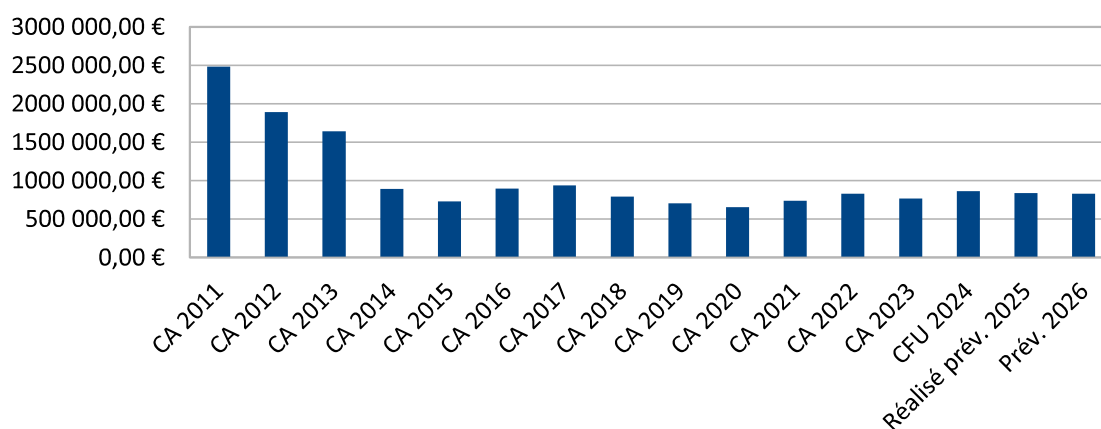
Dépenses de fonctionnement de 2011 à 2025 + prévisionnel 2026



De 2011 à 2019, les dépenses totales de fonctionnement ont augmenté de 34,52 %, ce qui s'explique principalement par une augmentation des charges de personnel et par l'inflation qui, sur ces 9 dernières années, s'élève à près de 10,50 %. En 2020 les dépenses ont légèrement fléchi du fait d'une diminution de l'activité liée à la crise sanitaire, et leur niveau a été maintenu en 2021 et 2022.

On peut constater une hausse des dépenses à caractère général depuis 2023 due à différents paramètres : taux d'inflation, mesures successives d'augmentation des salaires (SMIC, point d'indice) depuis 2022, GVT, augmentation des charges salariales...

Charges à caractère général (Chap. 011) de 2011 à 2025 + prévisionnel 2026



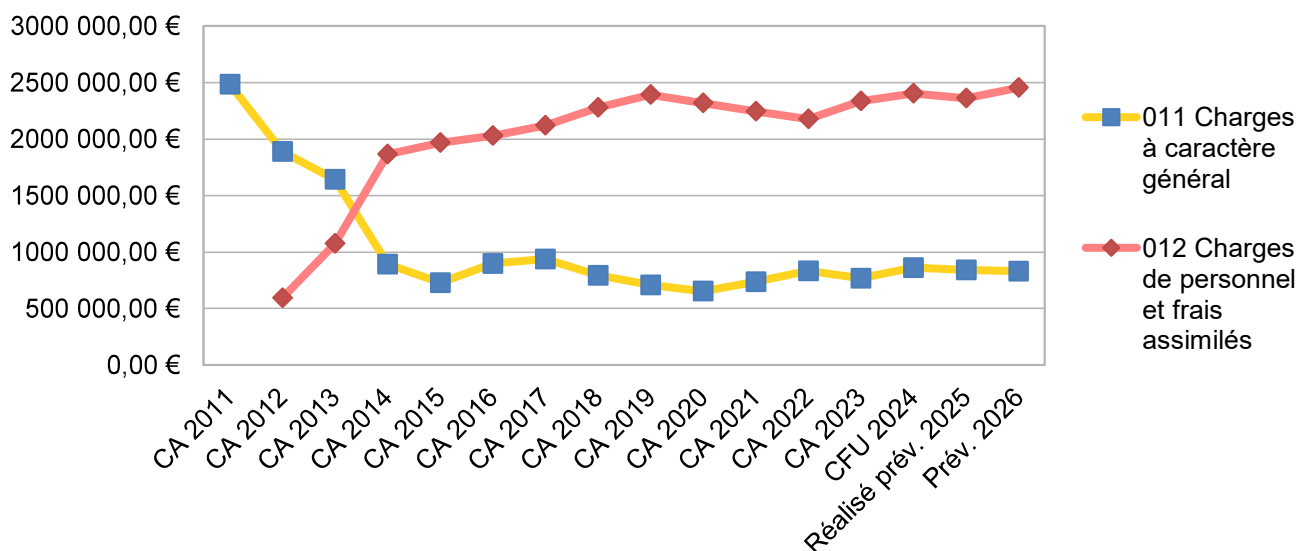
2.1.2.1 La masse salariale

En 2011, année de création de l'EPCC, la majeure partie du personnel de l'établissement était mis à disposition par la Ville. Progressivement, la majorité de ces agents ont demandé leur mutation. Actuellement, il ne reste qu'un agent de la ville mis à disposition.

Le nombre total des agents a également évolué avec la création de postes principalement administratifs et techniques.

Ainsi, à compter de 2014, la répartition entre les chapitres 011 – charges à caractère général et 012 – charges de personnel s'inverse. En effet, lorsque les agents de l'EPCC étaient mis à disposition de la Ville, la facturation de leur rémunération était affectée au chapitre 011.

Comparatif charges à caractère gén. et charges de personnel
2011-2025 + prévisionnel 2026



Les charges de personnel tendent à infléchir vers le haut depuis 2022. Ceci est notamment dû aux effets du GVT, des augmentations du point d'indice, des charges patronales et des modifications des grilles salariales, au renforcement de l'équipe des cours publics, ainsi qu'à la fin de vacances de postes sur toute ou partie de l'année.

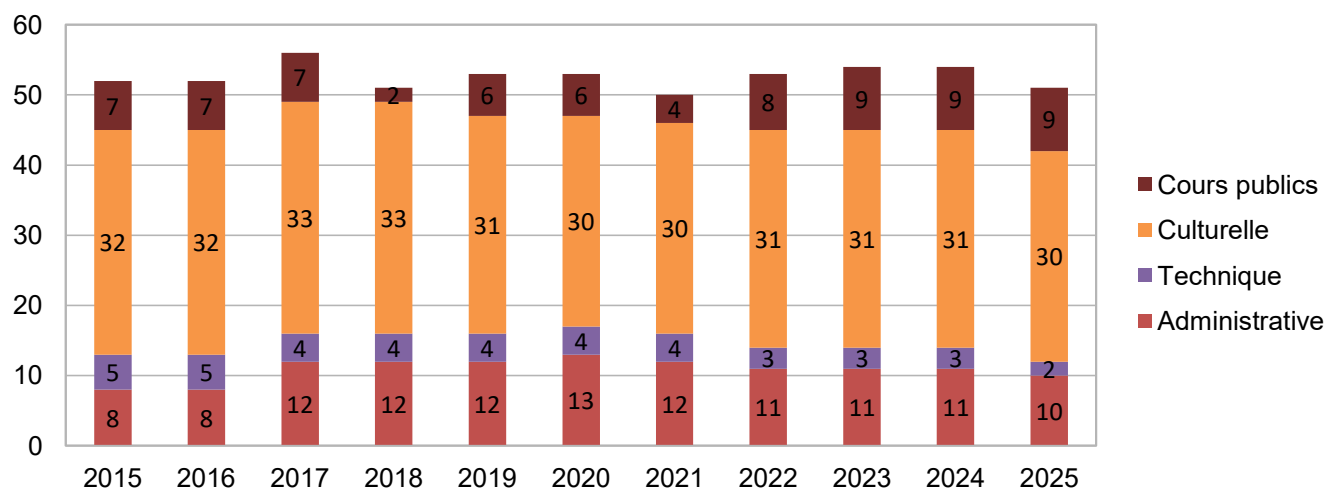
2.1.2.2 Le personnel

Le personnel de l'EPCC est composé, au 31/12/ 2025 :

- de 49 agents sur postes permanents, dont plus de 78 % d'agents issus de la filière culturelle
- d'un agent mis à disposition par la ville d'Aix-en-Provence
- de vacataires (modèles vivants, intervenants...)

Cinq autres agents sont en disponibilité à cette même date.

Etat du personnel par filière (Postes permanents occupés, mises à disposition et contrats de projet) Pas de données au BP/CA avant 2015



2.1.2.2.1 Régime indemnitaire

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été mis en place au 1^{er} janvier 2020. Le régime indemnitaire est resté globalement stable.

2.1.2.2.2 Durée du travail

Jusqu'en 2018, les agents de l'ESA bénéficiaient des droits à congés légaux, de 5 journées locales et de 2 journées pour ancienneté qui était octroyées par le Maire d'Aix-en-Provence lorsque l'école était un service municipal.

Depuis 2020, afin de répondre aux spécificités de l'école supérieure d'art, basés sur les rythmes particuliers liés aux vacances scolaires et aux importantes amplitudes horaires de travail suivant les horaires d'ouverture de l'école, le temps de travail hebdomadaire des personnels non enseignant est passé à 38h30.

Le temps de travail du personnel de l'école se présente comme suit :

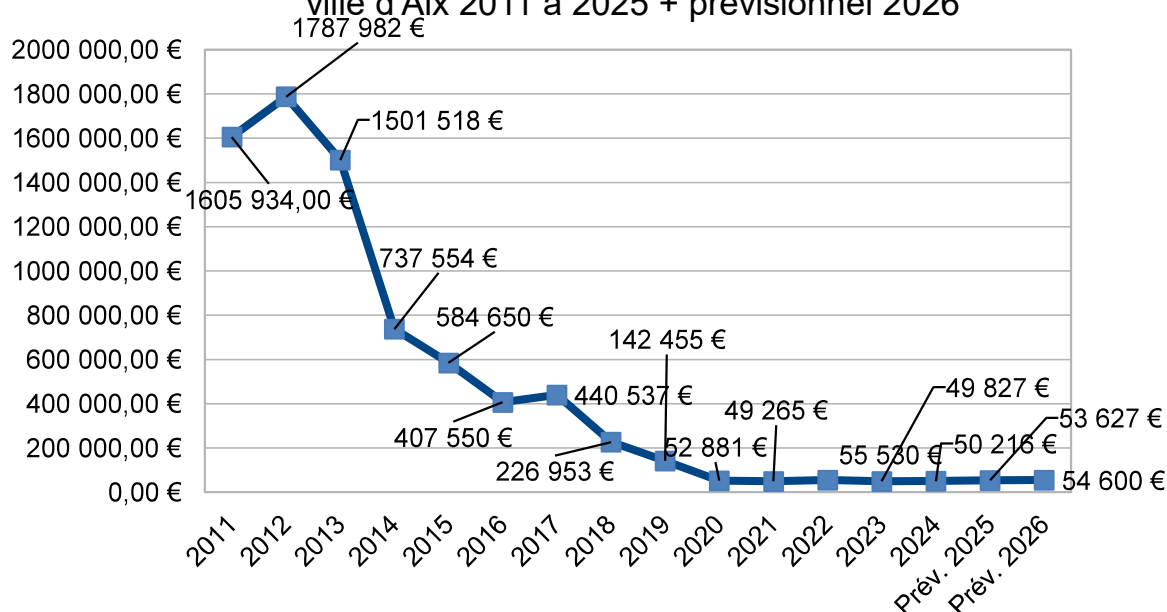
- Administratif & technique : 38h30/semaine ; bénéficient de 25 congés annuels + 19 RTT+ éventuellement 2 jours de fractionnement. Des cycles de travail (vacances scolaires/hors vacances scolaires) ont été mis en place pour l'agent technique et concierge.
- Enseignants : 16h (PEA) ou 20h (AEA) / semaine, sur 33 semaines.

2.1.2.3 Conventions avec la ville d'Aix

De 2011 à 2020, une convention de services avec la ville d'Aix a été mise en place afin d'assister la direction dans la gestion administrative et technique de l'école et de lui laisser le temps d'aboutir à une organisation interne satisfaisante, notamment par le biais de recrutements

- 2011 – avril 2017 : Convention de mandat de gestion (Gestion du personnel, des locaux, des marchés publics et du budget par la Ville)
- mai 2017 – avril 2018 : Convention de mise à disposition de services (Prestations de la Ville en matière budgétaire et comptable, informatique, de téléphonie et d'énergie, de ressources humaines, juridique et marchés publics, maintenance préventive et corrective, travaux et entretien des bâtiments, entretien des véhicules, moyens généraux)
- mai 2018 – avril 2019 : Avenant à la convention de mise à disposition de services (réduction du champ des prestations assurées par la Ville suite à l'avancement de l'autonomisation de l'EPCC : suppression des volets RH, financiers et informatiques)
- mai 2019 – décembre 2020 : Convention de prestations de services (reprend globalement les mêmes éléments que la convention précédente, à la différence que le remboursement ne sera plus forfaitaire, mais calculé en fonction des services de la Ville réellement utilisés par l'ESA)
- de 2021 à 2023 : Convention de mise à disposition d'un agent en cours et une nouvelle convention de mise à disposition de véhicules devrait être établie.
- Depuis 2024 : Convention d'engagement pour la période 2024-2026

Facturation des mises à dispositions et prestations assurées par la ville d'Aix 2011 à 2025 + prévisionnel 2026

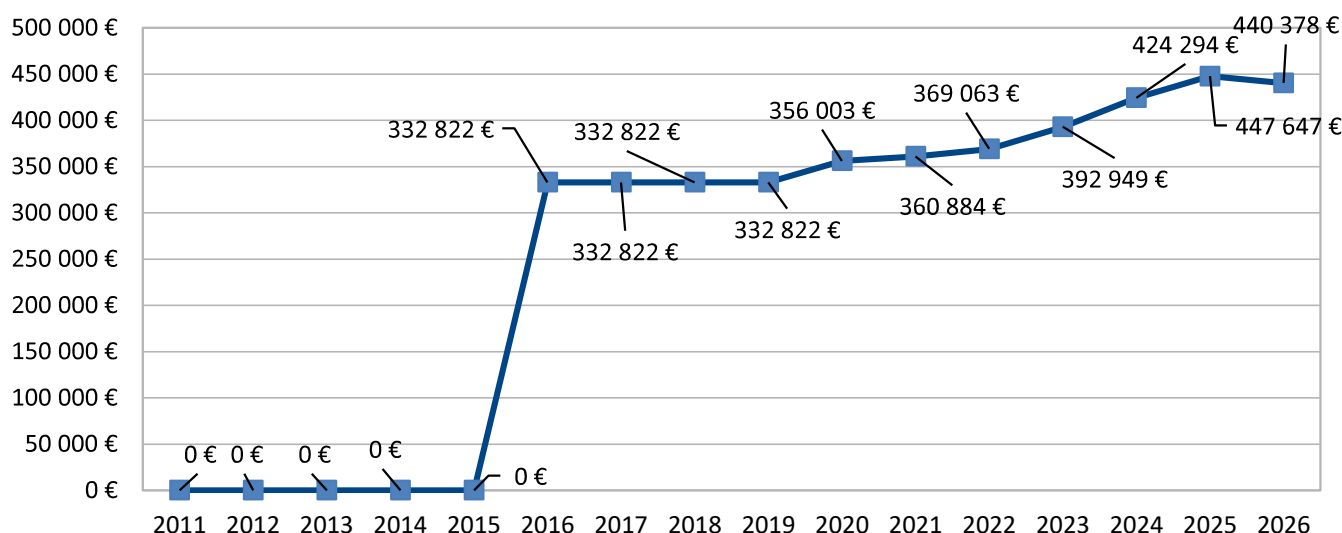


Une convention de mise à disposition des bâtiments moyennant redevance a été conclue entre l'EPCC et la ville d'Aix à partir de 2016.

Il faut souligner l'application de la révision du loyer à partir de 2020 qui a fortement impacté le budget.

En 2025, le loyer, indexé sur l'indice du coût de la construction, s'est élevé à 447 647€, compensé partiellement par l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 16 000€. Il diminuera légèrement en 2026.

Evolution du loyer de 2011 à 2025



Par ailleurs, une convention d'engagement a été signée entre la ville d'Aix et l'ESAAix pour la période 2024-2026.

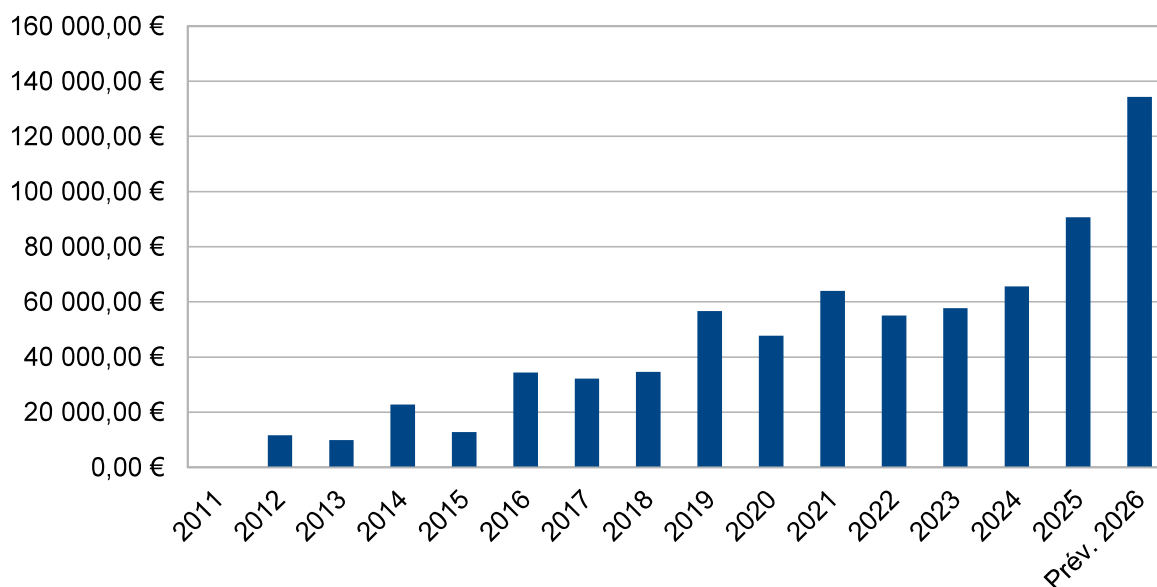
Cet acte formalise des objectifs culturels et d'excellence de l'enseignement artistique, ainsi que les moyens permettant de les atteindre. Les objectifs poursuivis et qui sont fixés, tant pour l'enseignement supérieur que pour les actions culturelles destinées à un large public, s'appuient sur le projet d'établissement de la directrice de l'école en lien avec les orientations de la Ville pour le dynamisme, l'attractivité et le rayonnement de son territoire.

Le suivi des objectifs sera réalisé à travers la collecte d'indicateurs d'activité et de gestion.

2.1.2.4 Les bourses

Il s'agit de bourses versées aux étudiants, mais aussi aux doctorants ou affectées à la mobilité internationale (Erasmus et hors Europe). Elles sont globalement en hausse depuis 2011, à la mesure des crédits reçus par l'école à travers divers appels à projets puisque ces bourses sont entièrement financées par des crédits fléchés, c'est-à-dire non affectés au fonctionnement global de l'école, à l'exception d'une bourse de résidence LSV.

Bourses 2011 à 2025 + prévisionnel 2026



2.1.2.5 La dette

Sans objet

2.1.2.6 Synthèse

Globalement, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 36,50 % au cours de la période 2011 à 2025. Ceci s'explique principalement par l'inflation, l'évolution des charges de personnel, les amortissements des immobilisations qui n'existaient pas avant 2014 et qui depuis 2024 sont effectués au prorata temporis et par le fait que l'activité de l'école est en constant développement.

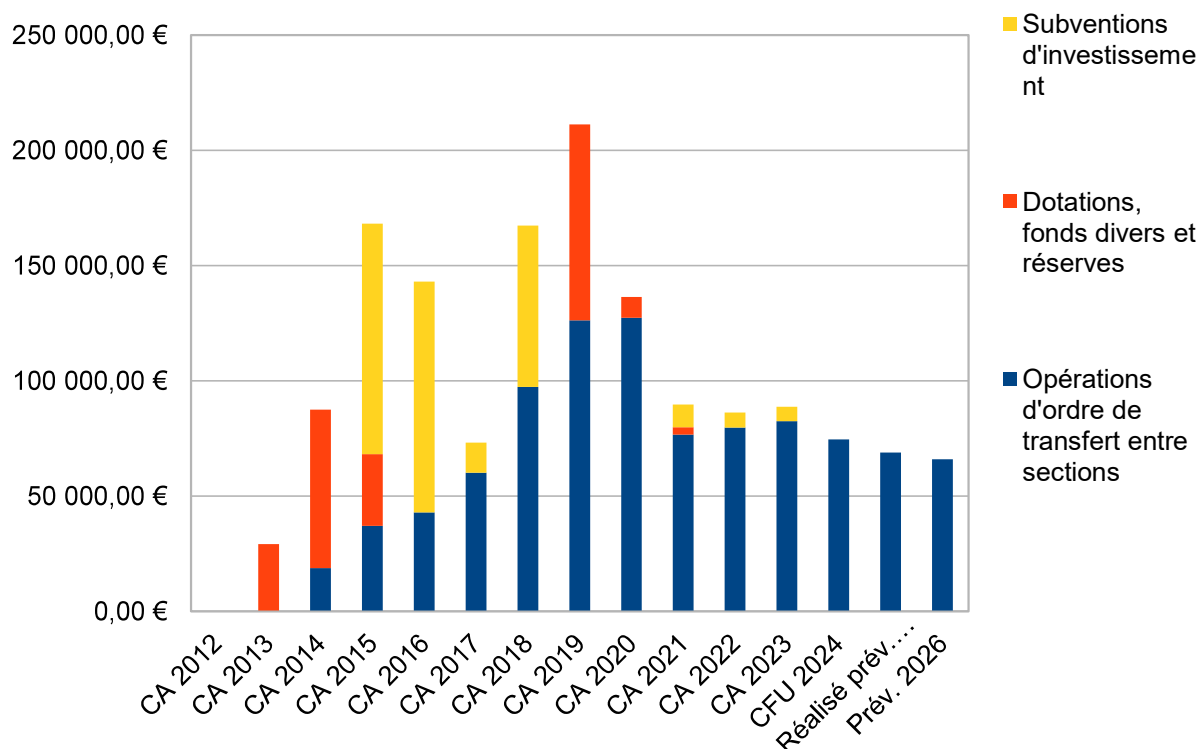
2.2 L'investissement

2.2.1 Les recettes d'investissement

Elles sont composées de l'autofinancement, des amortissements et d'éventuelles subventions.

Une augmentation ponctuelle de ces recettes peut être constatée en fonction des dépenses d'investissement de l'année précédente ou lorsqu'un projet particulier d'investissement est financé par des subventions (par exemple, l'informatique en 2018, le développement numérique en 2021 ou l'acquisition d'un massicot électronique en 2022-2023).

Recettes d'investissement hors résultat 2011 à 2025 + prévisionnel 2026



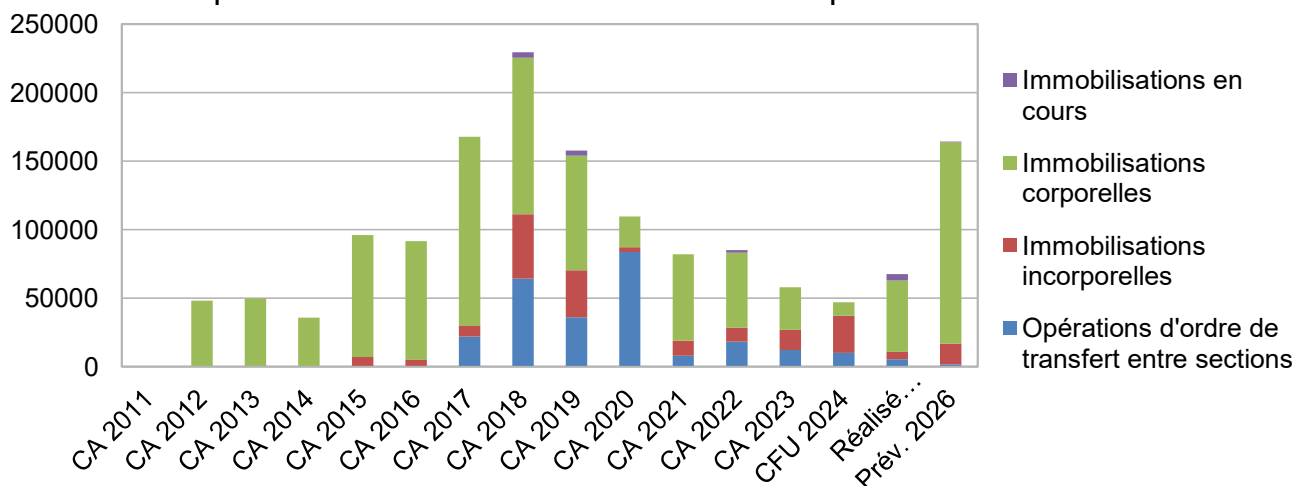
2.2.2 Les dépenses d'investissement

Si un gros effort a été fait en 2019 afin que l'intégralité de l'enveloppe de 50 000€ destinée à l'équipement des ateliers, contrairement aux années précédentes, soit affectée uniquement à l'enseignement, l'informatique et la régie ayant fait l'objet d'autres inscriptions budgétaires, il n'a plus été possible de la maintenir à ce niveau entre 2020 et 2023 car les dotations aux amortissements avaient diminué.

Depuis 2023, un gel partiel caractérise les dépenses d'investissement en prévision de la mise en place d'un plan informatique, pour lequel ont été effectuées des demandes de subvention restées sans réponse en raison de l'instabilité politique et budgétaire de la France.

Il devient de plus en plus difficile pour l'école d'engager des dépenses d'investissement, malgré des crédits disponibles car celle-ci augmentent mécaniquement les dépenses de fonctionnement par les dotations aux amortissements résultant de ces investissements.

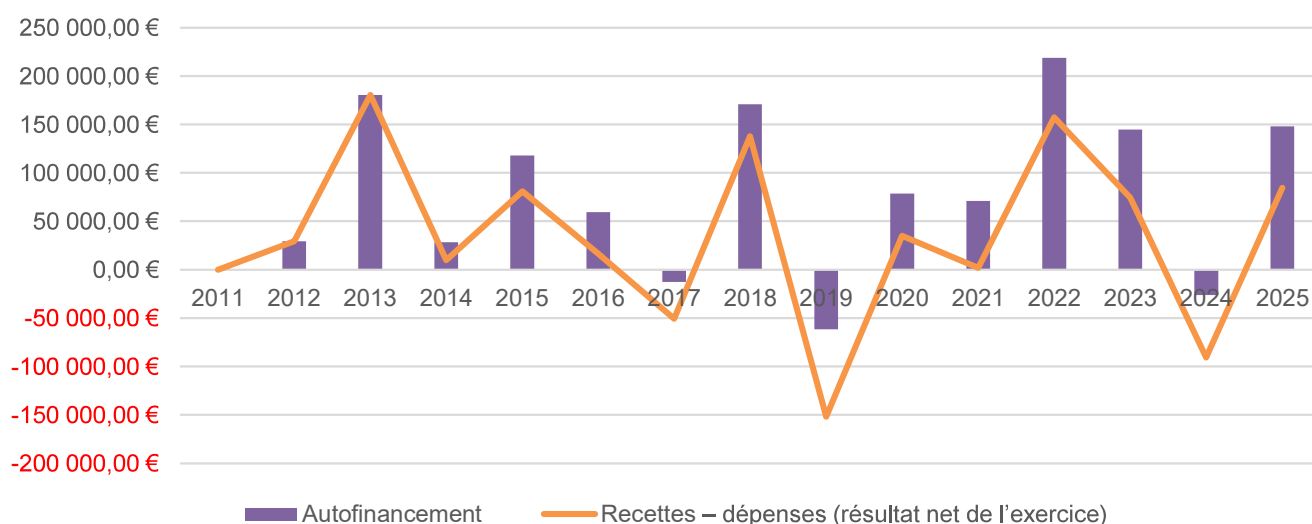
Dépenses d'investissement 2011 à 2025 + prévisionnel 2026



2.2.3 Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement après avoir connu une baisse de 2023 à 2025, du fait d'une diminution du résultat net de l'exercice et du montant des dotations aux amortissements, devrait augmenter en 2026.

Evolution du résultat net de l'exercice et de la capacité d'autofinancement de 2011 à 2025



2.3 Ratios, capacité financière

2.3.1 Ratios budgétaires

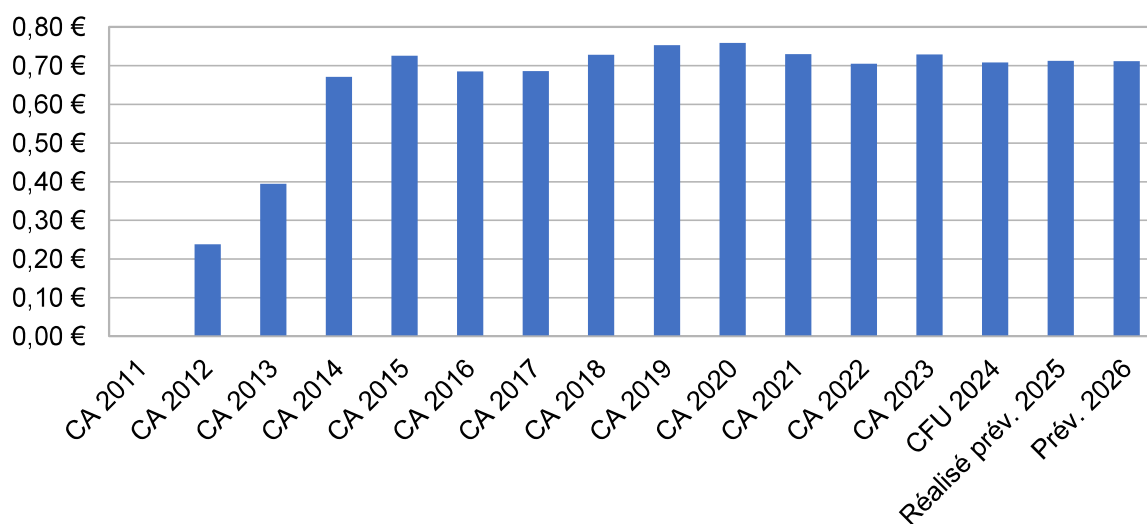
Ne seront ici retenus que les ratios excluant le critère de population car non représentatif pour l'école.

2.3.1.1 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ce ratio varie peu depuis 2014, année du transfert de la majorité du personnel de la Ville vers l'ESA.

Il signifie, par exemple pour 2024, que sur 1€ dépensé, 0,71€ sont des charges de personnel (contre 0,73€ en 2023).

**Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement
- 2011 à 2025 + prévisionnel 2026**



2.3.1.2 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

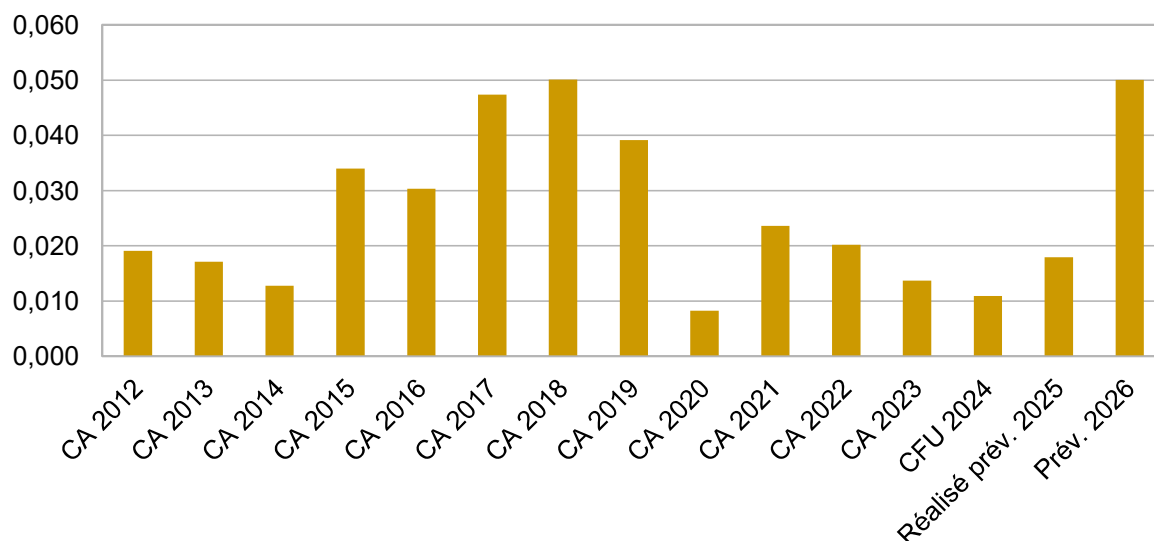
Ce ratio permet de mesurer le poids relatif de l'investissement au sein du budget ; le taux d'équipement.

Il est globalement stable, avec une légère progression sur la période 2011-2018 et une baisse en 2019-2020.

En 2020, ce taux était très bas, puisque sur 1€ de recettes de fonctionnement, 0,008€ aura été affecté à des dépenses réelles d'investissement. Une augmentation significative a été constatée en 2021 et maintenue en 2022, pour infléchir à la baisse jusqu'en 2024 du fait du gel des investissements. En 2025, il s'est élevé à 0,018€ de dépenses réelles d'investissement pour 1€ de recettes réelles de fonctionnement.

Si tous les crédits d'investissement étaient utilisés en 2026, il pourrait atteindre 0,05€ de dépenses réelles d'investissement pour 1€ de recettes réelles de fonctionnement.

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement - 2011 à 2025 + prévisionnel 2026

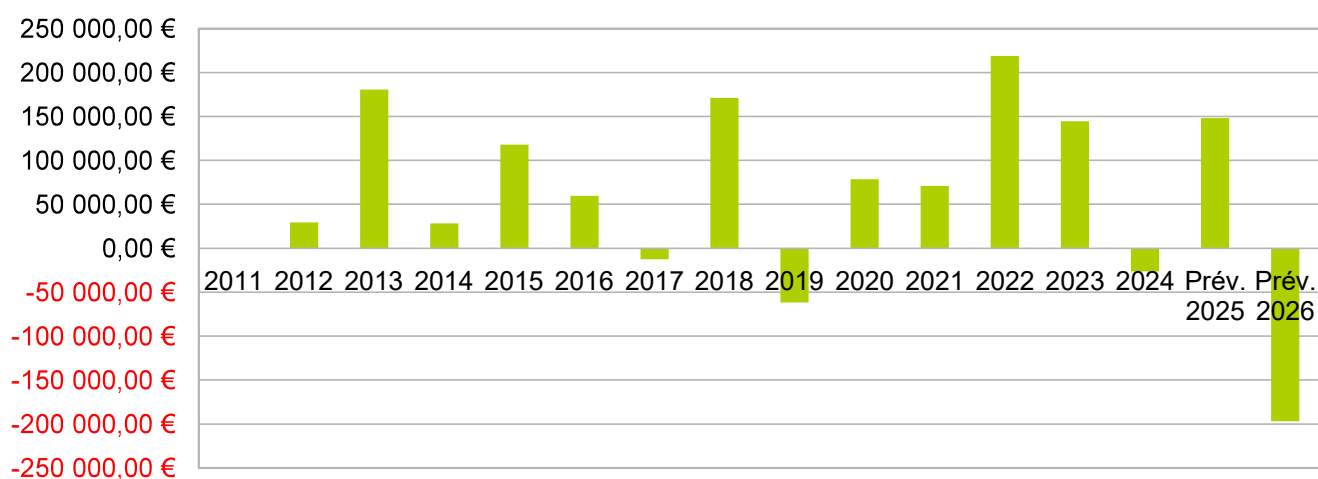


2.3.2 Capacités financières (épargnes de gestion, brute, nette)

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'ESA n'étant pas endettée, les épargnes de gestion, brute et nette sont identiques.

Epargne de gestion/brute/nette - 2011 à 2025 + prévisionnel 2026



Sa baisse pour 2019 est notamment due à celle de la contribution de la Ville afin d'atteindre son niveau de 2017.

En 2020, l'effort de gestion effectué afin d'absorber cette diminution, et la baisse d'activité de l'école liée au Covid ont permis de repasser en positif, jusqu'en 2023.

Les prévisions pour 2026 sont très inquiétantes et dépendront notamment du résultat net qui se dégagera en fin d'exercice.

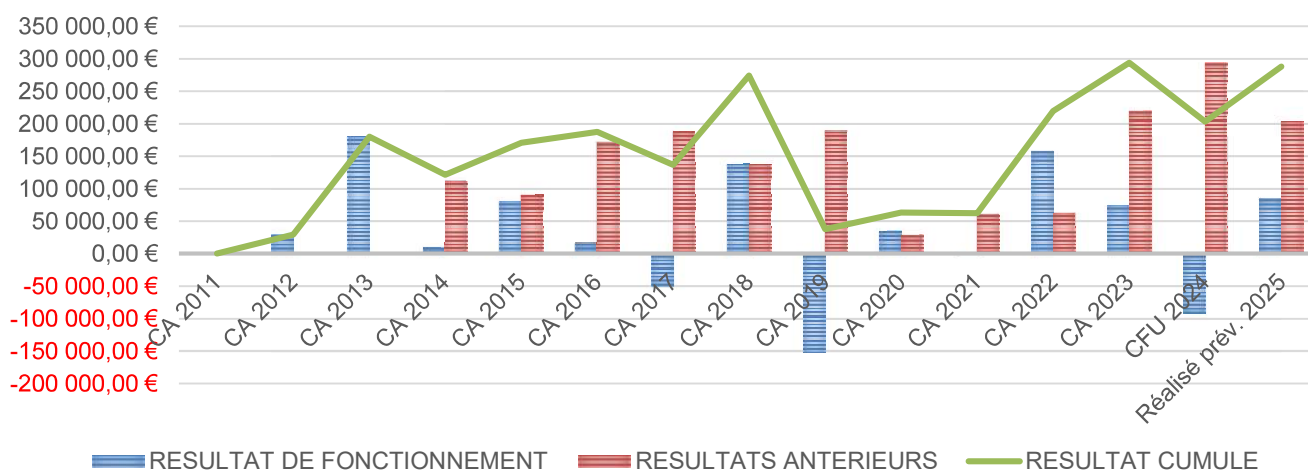
3 Situation en 2025 (chiffres en attente clôture comptable de l'exercice et de croisement avec les comptes du comptable public)

3.1 Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT		CFU prév. 2025
011	Charges à caractère général	839 339,26 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 361 393,19 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 848,11 €
65	Autres charges de gestion courante	112 657,08 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 382 237,64 €
013	Atténuations de charges	16 364,67 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 450,96 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	201 828,29 €
73	Impôts et taxes	16 580,71 €
74	Dotations, subventions et participations	3 178 935,00 €
75	Autres produits de gestion courante	20 983,41 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 440 143,04 €
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE		57 905,40 €
RESULTATS ANTERIEURS		203 299,71 €
RESULTAT PREVISIONNEL CUMULE		261 205,11 €

Si les résultats prévisionnels d'exercice et cumulé de fonctionnement de 2025 (+ 261 205,11€) seront positifs et en hausse par rapport à 2024, ils sont à relativiser car ils incluent une part importante de crédits fléchés non utilisés en totalité en 2025 et qui seront reportés au budget 2026.

EVOLUTION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE 2011 A 2025



Ainsi, hors crédits affectés à des projets spécifiques, le résultat d'exercice devrait atteindre 13 920€ et celui de clôture 107 805€, et ce malgré le fait que ce budget ait été pensé dans une démarche de sobriété financière, dans une logique de compensations internes, destinée à contenir l'impact des augmentations de charges couplées à une stabilité des contributions des membres fondateurs.

Les dotations et subventions fléchées non utilisées dans leur totalité sont notamment composées de :

- Erasmus : 64 439€
- Accompagnement des établissements de l'enseignement supérieur Culture : 22 000€
- Projet de centre d'art en EHPAD : 15 659€
- Aide à la mobilité internationale : 36 225€
- Culture Pro : 18 833€

Le résultat affectable à d'autres dépenses, et notamment au fonctionnement global de l'établissement, sur l'exercice 2026, n'est que de 127 687€.

Ainsi, le résultat de clôture positif est à nuancer.

Les recettes sont globalement stables. Les variations significatives par rapport à 2024 sont :

- Le versement du solde de la taxe d'apprentissage de 2024 en 2025
- Une subvention de l'Etat au titre de l'apprentissage
- Une subvention de la Ville pour la Biennale en 2024
- La compensation des rémunérations des jurys et de la gratuité des droits d'inscription pour les étudiants boursiers
- Des subventions et participations de partenaires (CNRS, autres ESA...)

La taxe d'apprentissage perçue par l'école est en augmentation (de 7 984€ en 2023 à 9 210€ en 2024 et plus de 10 470€ en 2025). Ceci s'explique par la mise en place d'une politique de prospection et de la nouvelle plateforme Soltéa qui permet aux entreprises de choisir plus facilement les établissements auxquels elles souhaitent reverser leur taxe.

3.2 Section d'investissement

INVESTISSEMENT		CFU prév. 2025
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 450,96 €
20	Immobilisations incorporelles	5 232,00 €
21	Immobilisations corporelles	52 201,73 €
23	Immobilisations en cours	4 740,91 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		67 625,60 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 848,11 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		68 848,11 €
RESULTAT PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT		1 222,51 €
RESULTATS ANTERIEURS		97 214,84 €
RESULTAT CUMULE PREVISIONNEL		98 437,35 €

Le résultat cumulé prévisionnel est positif : 98 437,35€. Les restes à réaliser s'élèvent à 16 930€ en dépenses uniquement. Il n'y a donc pas de besoin de financement.

Parmi les dépenses effectuées en investissement en 2025, sont à noter :

- La mise à niveau du réseau informatique et le changement de serveur (24 310€)
- les reprises sur subventions (5 450€)
- le solde de l'acquisition du logiciel de la pédagogie (5 232€)
- l'amélioration du système d'alarme et de vidéosurveillance (3 257€)
- du matériel pour des travaux d'aménagements : récupérathèque, abri déchets bois... (4 740€)
- l'équipement des ateliers pédagogiques (16 572€)
- du mobilier pour les étudiants et pour les services administratifs et pédagogiques (5 002€)

Les recettes d'investissement étaient composées des transferts de crédits de la section de fonctionnement (dotations aux amortissements) et du résultat d'investissement 2024.

4 Les orientations 2026

Le budget primitif 2026 sera soumis au conseil d'administration lors de sa séance du 3 mars 2026.

Les orientations budgétaires envisagées portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

4.1 Définition des priorités 2026

4.1.1 En section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT		BP 2026	DM1 2026	TOTAL BUDGET 2026 (BP+DM)
011	Charges à caractère général	829 549,77 €	53 930,00 €	898 579,77 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 454 181,00 €	15 478,00 €	2 469 659,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 994,99 €	5 000,00 €	70 994,99 €
65	Autres charges de gestion courante	164 236,99 €	282,20 €	164 236,99 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	500,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 514 180,55 €	74 690,20 €	3 603 970,75 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	261 205,11 €	0,00 €	281 322,31 €
013	Atténuations de charges	14 897,00 €	0,00 €	14 897,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 758,44 €	0,00 €	1 758,44 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	186 318,00 €	0,00 €	186 318,00 €
73	Impôts et taxes	9 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 997 317,00 €	0,00 €	2 997 317,00 €
75	Autres produits de gestion courante	43 185,00 €	0,00 €	43 185,00 €
77	Produits exceptionnels	500,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 514 180,55 €	0,00 €	3 534 297,75 €
Equilibre / déséquilibre		0,00 €	-74 690,20 €	-74 690,20 €

Malgré des choix budgétaires importants avec notamment la réduction de certains postes de dépenses à caractère général ou la décision de ne pas renouveler le contrat de la chargée de communication, de réduire le poste de l'accueil, des financements de partenaires extérieurs importants, **la section de fonctionnement n'atteint pas l'équilibre sur l'exercice 2026 complet. Elle présente un déséquilibre de près de 75 000€.**

La capacité de financement actuelle de l'ESAAix ne permettra donc pas d'assurer l'activité pédagogique des années universitaires à venir dans des conditions acceptables et adaptées aux enjeux d'une formation universitaire d'excellence. En effet, les charges croissantes auxquelles elle doit faire face avec des financements constants sont de plus en plus difficile à absorber.

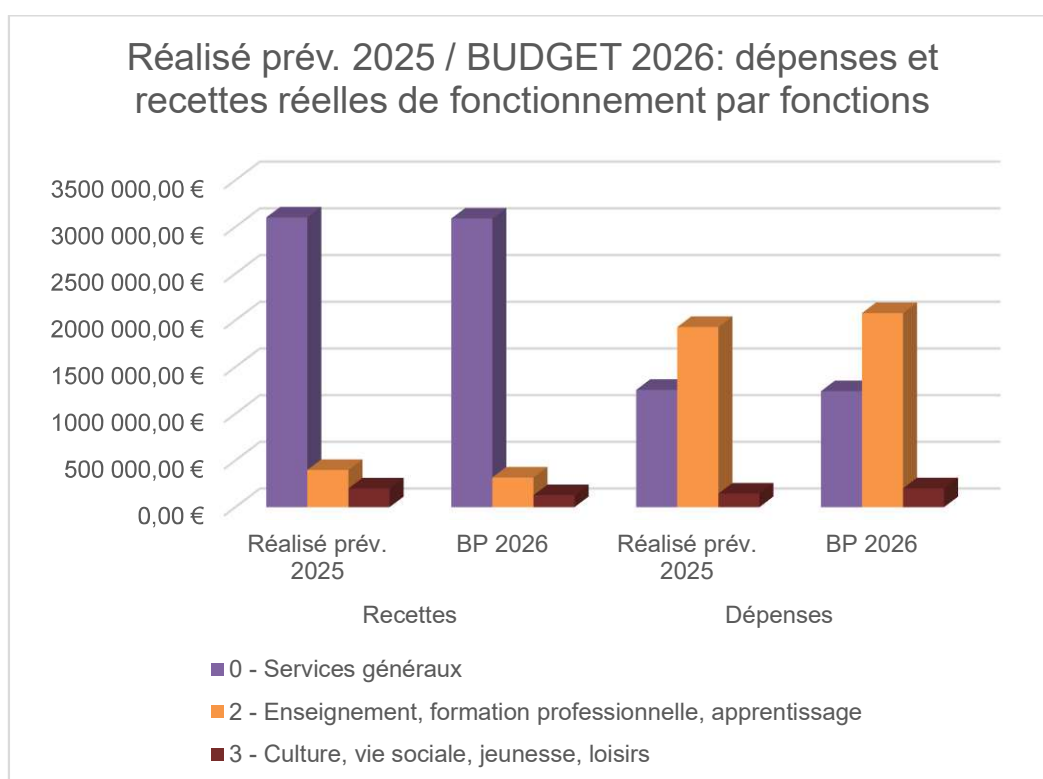
Les différences notables par rapport au réalisé prévisionnel de l'exercice précédent sont :

- 58 000€ de résultat supplémentaire
- Augmentation des charges de personnel de 96 000€ dont inscription de l'augmentation du taux de charges patronales d'environ 30 000€
- Augmentation des versements de bourses aux étudiants de 44 000€ financées par des subventions externes

Les autres postes de dépenses sont stables.

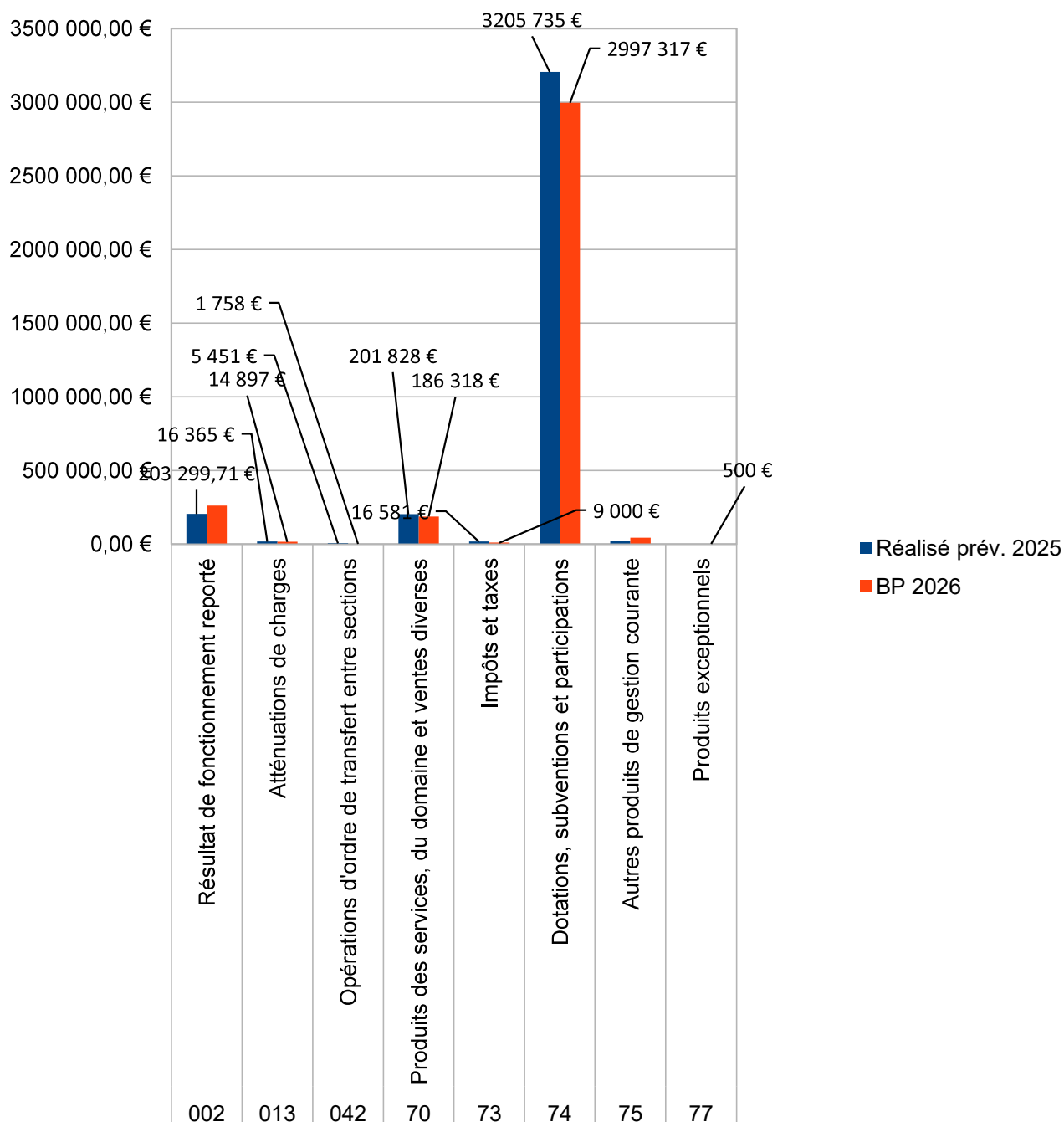
Le passage à la norme comptable M57 permet de bénéficier d'une répartition du budget par fonctions.

Ainsi, 3 fonctions principales se dégagent :

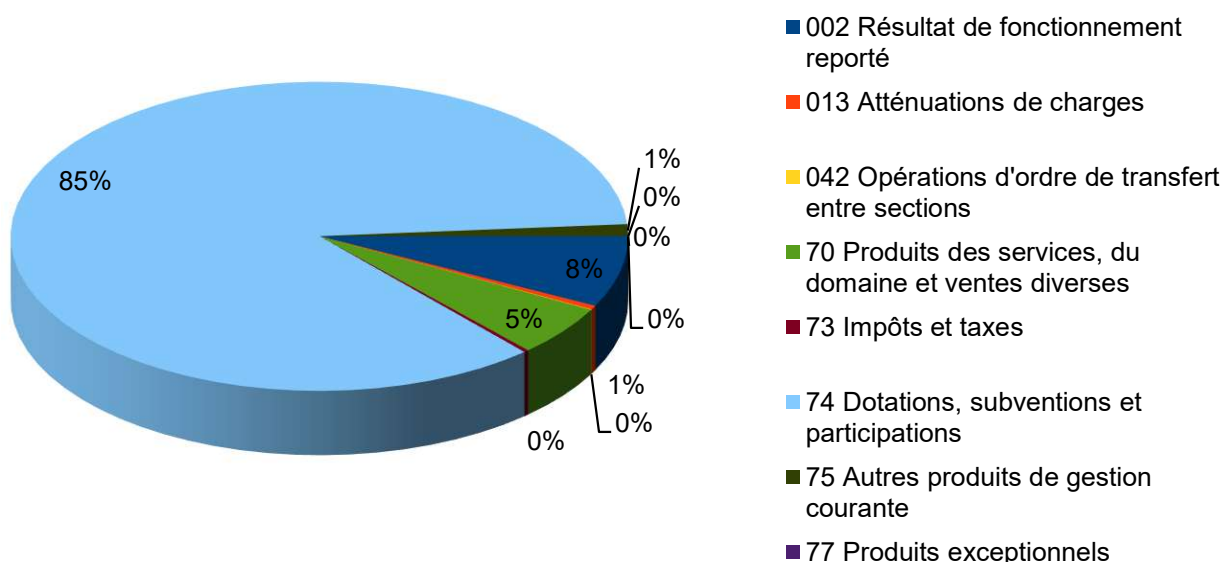


4.1.1.1 Les recettes

Recettes de fonctionnement 2025/2026



Recettes de fonctionnement 2026



Le résultat 2025 est un élément important d'équilibrage du budget primitif.

Les autres recettes de fonctionnement devraient globalement être stables, avec notamment le maintien du montant des contributions de la Ville et l'Etat.

La subvention Erasmus+ dans le cadre de la convention 2026-2028 n'a pas encore été notifiée.

Des demandes de subventions seront faites, comme chaque année, notamment pour le projet Rouvrir le monde si ce projet est reconduit par la DRAC.

Les dotations, subventions et participations représenteront 85,29 % du total des recettes, part en diminution de près de 2,5% par rapport aux exercices précédents.

Le laboratoire Locus Sonus Vitae devrait bénéficier, en plus de la subvention annuelle de la DRAC de 20 000€, de financements de la part du CNRS pour une résidence, ainsi que d'aides à la production.

Les nouveaux montants des frais d'inscription des étudiants et des cours publics, validés par le conseil sont appliqués.

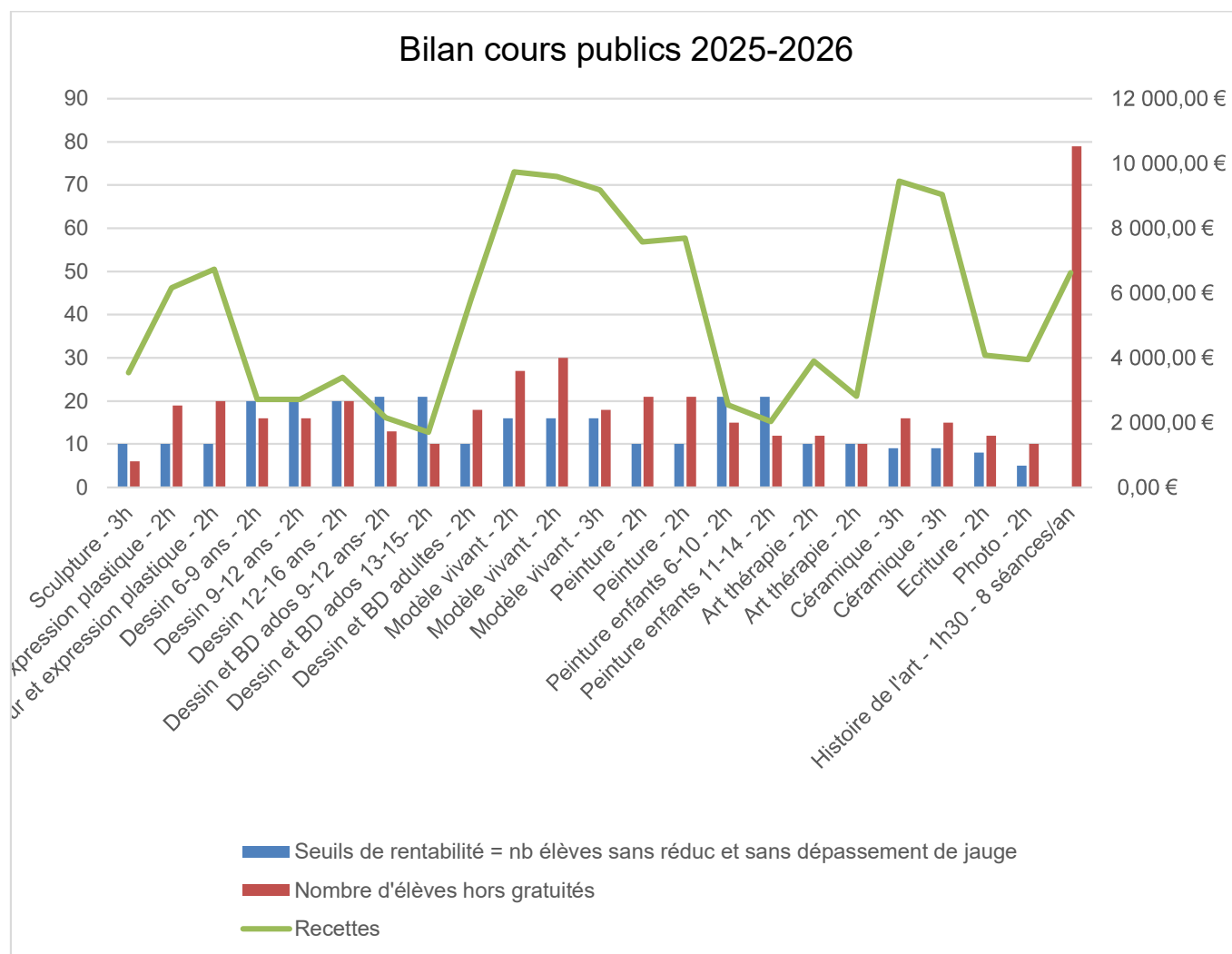
Le nombre d'étudiants pour l'année universitaire 2025-2026 s'élève à 167, dont 1 en césure et des étudiants Erasmus entrants, répartis comme suit :

- 39 en année 1
- 44 en année 2
- 30 en année 3
- 29 en année 4

- 17 en année 5
- 8 en année 6

Il est également à noter le nombre croissant d'élèves des cours publics (483 pour 2025-2026).

Pour l'année scolaire 2025-2026, les recettes des cours publics s'élèvent à plus de 124 000€, ce qui génère un solde créditeur d'environ 30 000€, soit 24% d'excédents, charges de personnel et charges à caractère général comprises.



Les droits d'inscription aux cours publics ont été réévalués pour l'année scolaire 2026-2027, et de nouvelles recettes devraient être générées par la mise en place de stages à destination du public amateur durant les vacances scolaires.

Malgré la limitation des possibilités de mise à disposition des espaces de l'école moyennant le paiement d'une redevance par l'occupation de l'amphithéâtre par l'Institut de l'Image depuis septembre 2023, il sera inscrit des recettes à hauteur de 2 000€

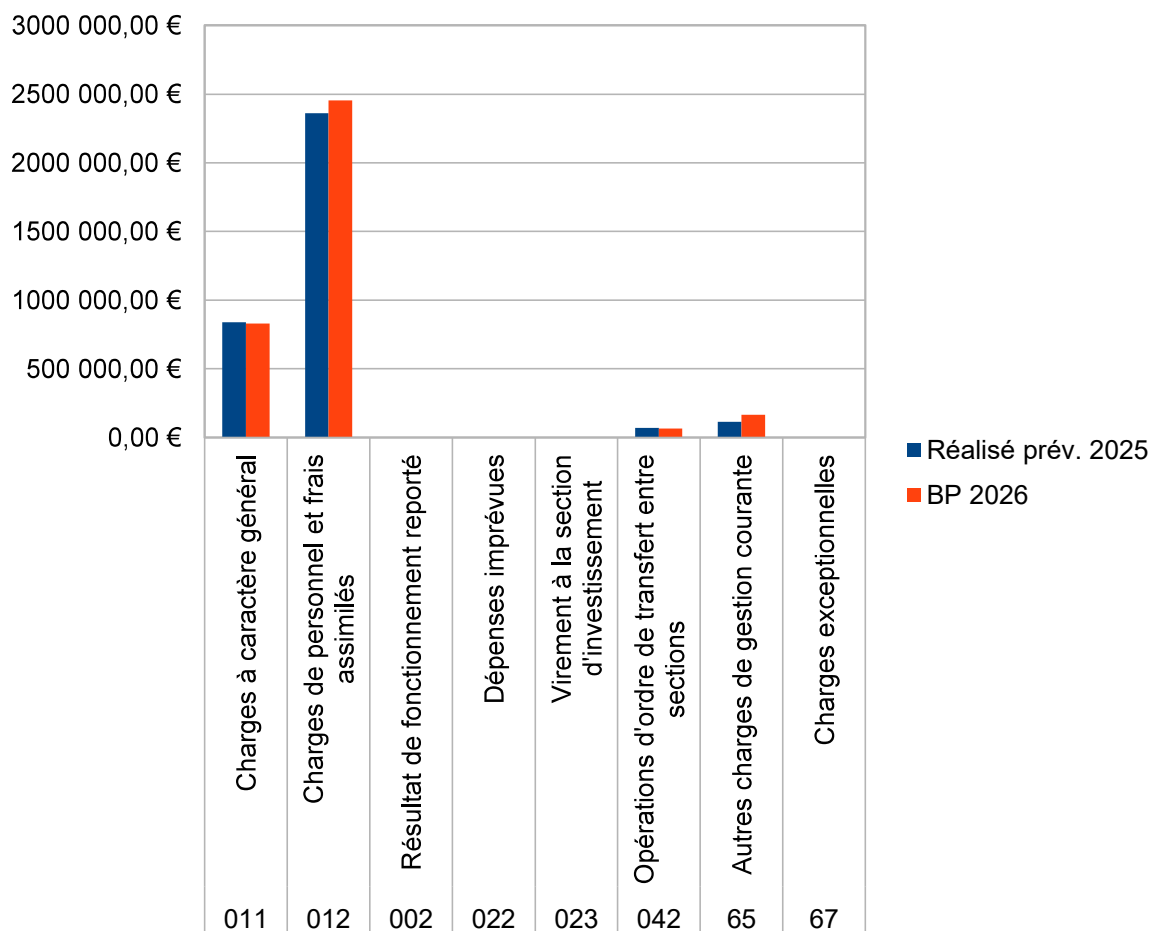
au budget primitif. De plus, les bâtiments de l'école sont répertoriés comme lieux possibles de tournage de films/séries au bureau du cinéma de la Direction de la communication, service évènementiel de la ville d'Aix.

Un travail de prospection est également mis en place afin d'améliorer :

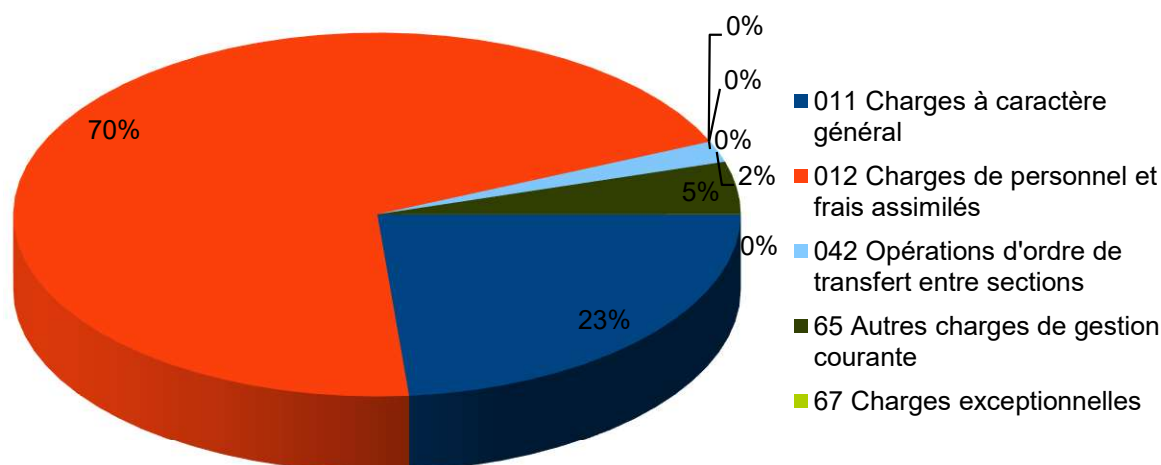
- les participations de partenaires extérieurs sur des projets structurants conciliant attractivité du territoire et développement de l'image de marque de l'école
- la perception de la taxe d'apprentissage
- le mécénat

4.1.1.2 Les dépenses

Dépenses de fonctionnement 2025/2026



Dépenses de fonctionnement 2026



Une gestion rigoureuse des dépenses et d'importants efforts de gestion, réalisés depuis 2022, seront poursuivis en 2026, afin de limiter l'impact de l'inflation et des augmentations de charges (fluides, personnel...) sur le budget (prévision au plus juste des projets pédagogiques, mise en place d'un groupement d'achats aixois, sobriété énergétique, dans un but économique et écologique...).

D'autres postes qui concernent des fournitures et matières indispensables à l'activité de l'école font les frais de l'inflation : bois, papier, composants électroniques....

Depuis 2016, le montant de la redevance d'occupation du bâtiment, indexée sur l'indice du coût de la construction est passé de 332 822€ à 440 378€ ; soit plus de 107 000€ d'augmentation. De plus, l'état dégradé du bâtiment, sa mauvaise isolation augmente significativement les frais de chauffage et les différents travaux d'entretien qui en découlent.

Afin d'équilibrer le budget primitif qui sera présenté au conseil d'administration en mars, certaines dépenses ne seront pas inscrites :

- L'intégralité des dépenses d'ordre pédagogique du 1^{er} semestre de l'année universitaire 2026/2027
- Le tiers des budgets de fonctionnement des ateliers
- La moitié du budget de la médiathèque
- Les charges de personnel correspondants aux éventuels retours de disponibilité
- Une partie des crédits de fonctionnement de l'ensemble services

Sans ces crédits, l'école ne pourra pas fonctionner normalement.

Outre le maintien d'un enseignement d'excellence, la direction a la volonté de préserver les postes, le niveau de rémunération et le bien-être au travail des agents de l'école durant cette période d'incertitudes qui peut être angoissante.

Suite aux augmentations des taux du SMIC, de cotisation patronale de la CNRACL, de l'URSSAF, de France Travail, et en prenant en compte le glissement vieillesse technicité et les modifications de quotités de travail de certains agents (environ 25 000€), les charges prévisionnelles de personnel sont également en augmentation de plus de 4% par rapport à 2025 et représentent plus de 69% du budget. Les effectifs sont stables ; 2025 a enregistré un non-renouvellement de contrat.

Le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement est de 0,71 (sur 1€ de dépenses réelles, 0,71€ concernant la masse salariale). Il est identique à celui de 2024

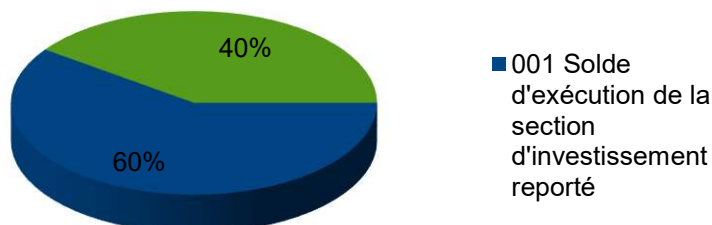
Le montant affecté aux bourses destinées aux étudiants s'élève à plus de 134 000€, et est principalement financé par des crédits fléchés. Ce montant sera ajusté lors d'une décision modificative en fonction des notifications de financement (Erasmus, aide à la mobilité internationale...).

4.1.2 En section d'investissement

		BP 2026
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 758,44 €
20	Immobilisations incorporelles	15 002,40 €
21	Immobilisations corporelles	147 022,32 €
23	Immobilisations en cours	649,18 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		164 432,34 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	98 437,35 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 994,99 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		164 432,34 €

4.1.2.1 Recettes

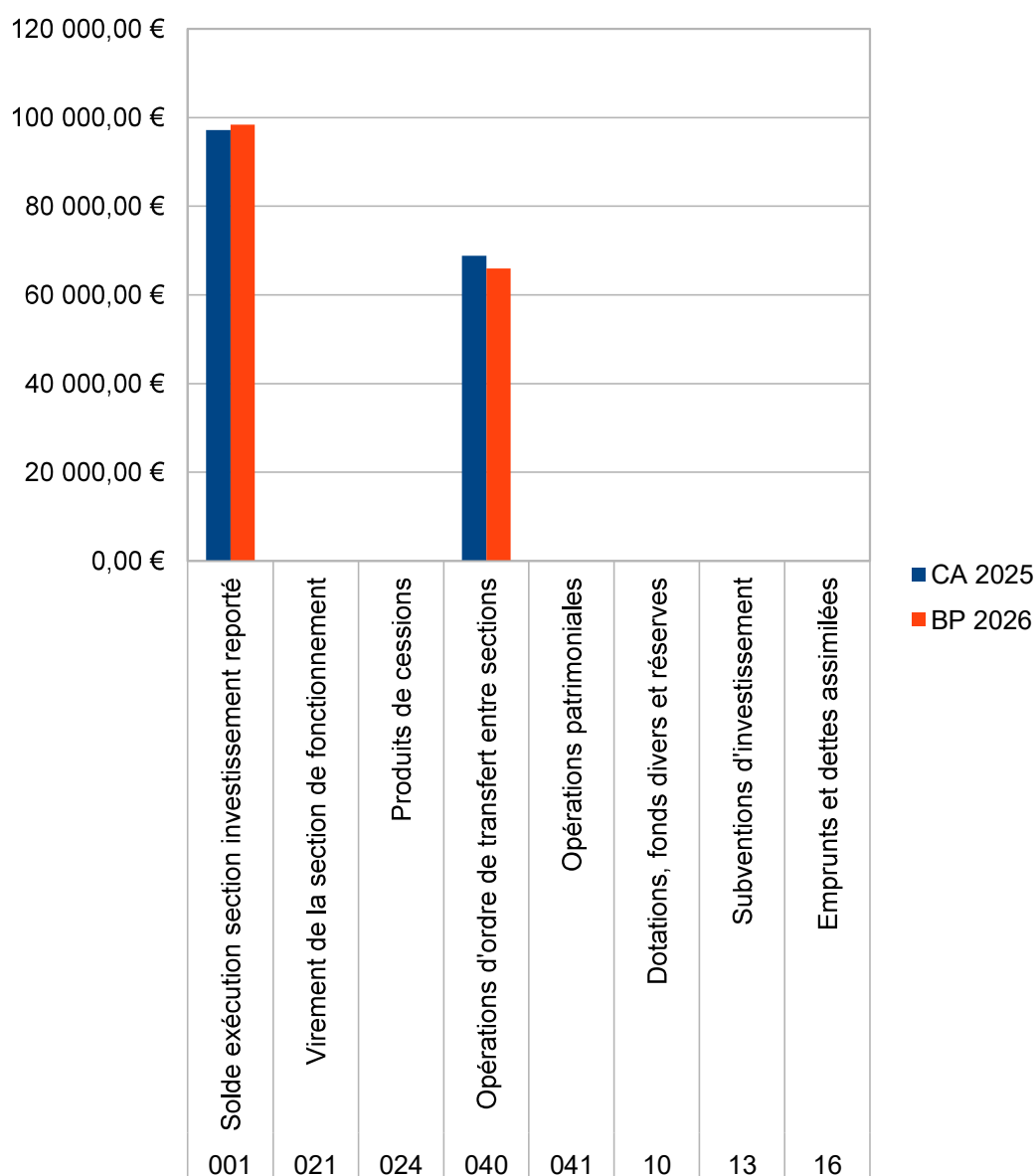
Recettes d'investissement 2026



Les recettes d'investissement seront composées uniquement de l'autofinancement (résultat 2025 + dotations aux amortissements).

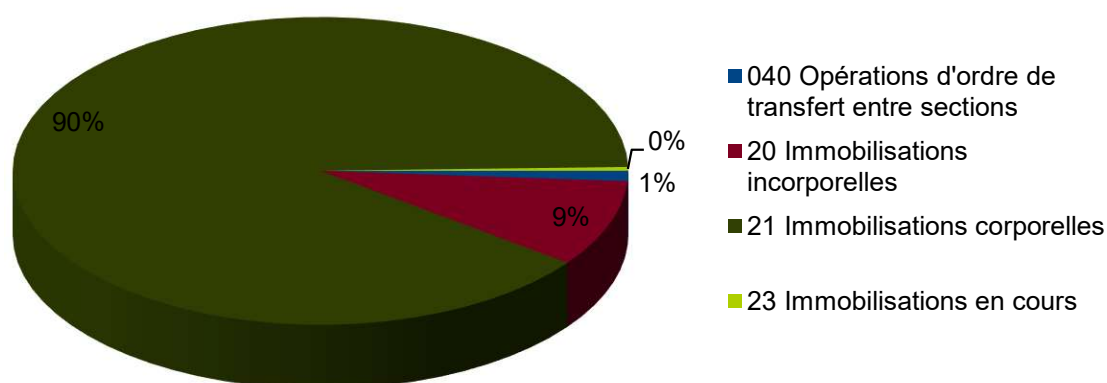
Des demandes de subvention sont en cours, notamment auprès de l'Etat et de la Région afin de financer le plan informatique 2024-2025 et les investissements liés à l'enseignement du numérique.

Recettes d'investissement 2025/2026



4.1.2.2 Dépenses

Dépenses d'investissement 2026



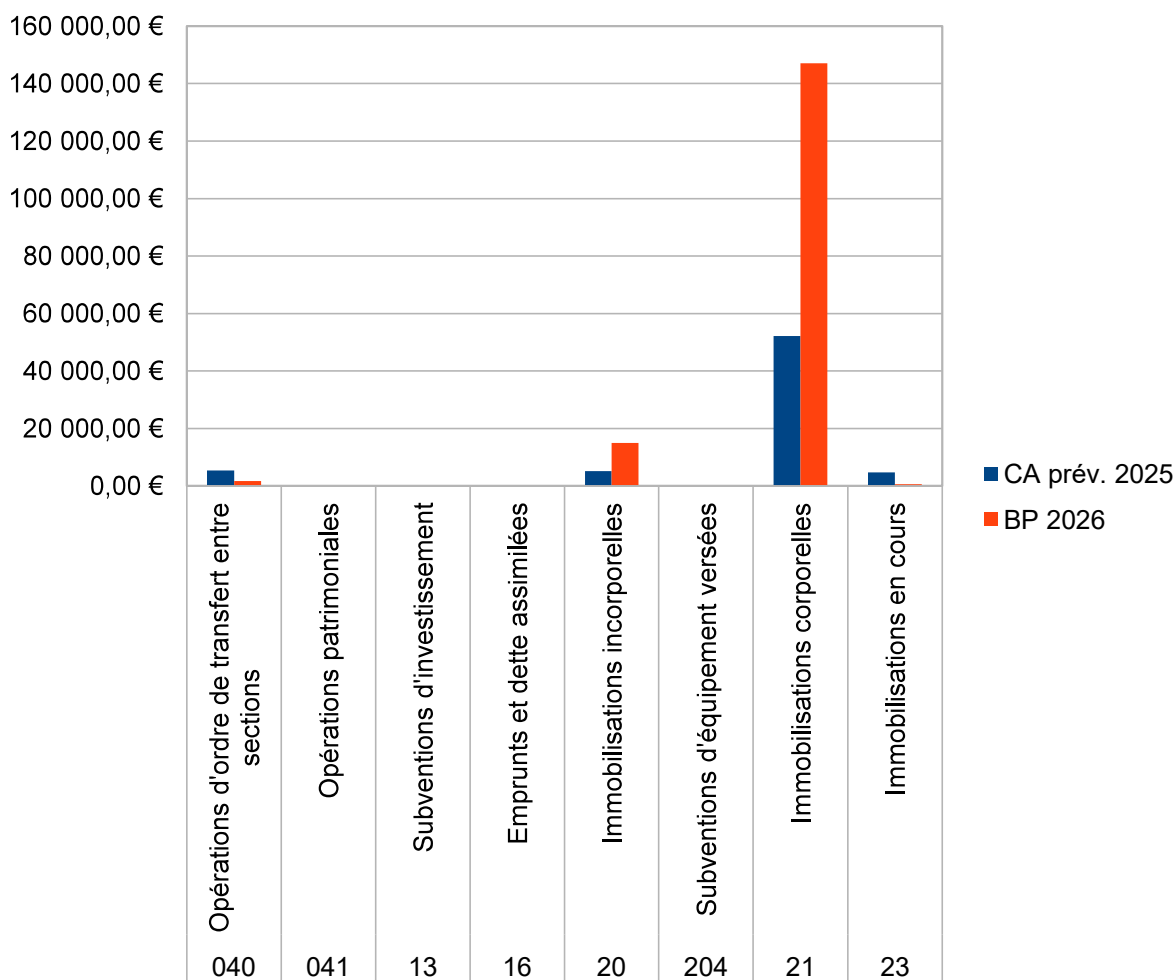
Les dépenses d'investissement seront principalement composées :

- Des reprises sur subventions (1 758€)
- De restes à réaliser 2025 pour l'acquisition du logiciel pédagogique Ganesh (16 930€)
- D'équipements informatiques et de logiciels pour la pédagogie, dans l'attente des notifications de subventions (32 000€)
- D'une réserve pour les dépenses d'investissement non encore identifiées ou dans l'attente des notifications de subventions : investissement pour les ateliers, matériel technique, installations dans l'école... (109 000€)

L'enveloppe destinée aux ateliers sera fixée après répartition des crédits mis en réserve.

Le ratio dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement sera de 0.05 (sur 1€ de recettes réelles de fonctionnement, 0,05€ seront affectés aux dépenses d'investissement).

Dépenses d'investissement 2025/2026



5 Tendances budgétaires et grandes orientations de l'école

La structuration du budget 2026 répond avant tout à la volonté de la direction d'assurer un service d'enseignement supérieur d'excellence et de participer au rayonnement culturel de la ville d'Aix auprès de tous les types de publics.

Les orientations et choix budgétaires s'inscrivent donc totalement dans les objectifs pour lesquels l'école s'est engagée et qui sont mis en évidence au sein de son document stratégique pluriannuel (procédure d'accréditation – HCERES), à savoir :

- Structurer la démarche qualité pédagogique
- Renforcer l'insertion professionnelle
- Assurer la soutenabilité budgétaire et financière
- Apporter un soutien logistique aux différentes fonctions supports pour une meilleure lisibilité du travail réalisé (interne et externe)

L'école s'est également engagée auprès de la ville d'Aix-en-Provence dans la convention d'engagements 2024-2026 sur les axes suivants, qui s'accordent et complètent les objectifs ci-dessus :

- Encourager le rayonnement national et international, ainsi que l'excellence de l'enseignement artistique
- Renforcer l'attractivité artistique et culturelle dans les domaines des arts visuels, des arts numériques ainsi que l'accompagnement d'artistes émergents nationaux et internationaux
- Soutenir l'effort d'aménagement culturel du territoire par le développement de partenariats
- Contribuer à la diffusion de propositions artistiques de qualité en direction des publics les plus larges et les plus variés
- Développer des actions de médiation et de sensibilisation participant à la création de liens et de cohésion sociale

Malgré les difficultés financières, la gestion engagée et la recherche permanente de l'optimisation de la dépense jusqu'ici tendent à permettre à l'école de maintenir la qualité des services rendus et l'image de l'école. Cependant, il apparaît très difficile d'équilibrer la section de fonctionnement cette année.

A terme, les contraintes budgétaires risquent d'aboutir à une réduction plus importante du budget de la pédagogie, mais également de celui du personnel, qui constitue la plus grande partie du budget. La conséquence immédiate de coupes budgétaires serait une difficulté, voire une incapacité à maintenir le niveau d'excellence de l'école en termes d'enseignement et de rayonnement artistique au niveau local, national et international. Cela engendrerait à plus long terme de **ne plus pouvoir assurer les missions d'enseignement supérieur en art dans lesquelles l'école est engagée**.

Le rapport d'orientations budgétaires qui vous est présenté montre un déséquilibre de la section de fonctionnement sur l'année 2026 d'un montant de près de 75 000€. Le budget primitif sera donc artificiellement équilibré. Ces 75 000€ seront éventuellement inscrits sur la décision modificative n°1 si des financements ou des économies sont trouvés.

Le budget primitif 2026 sera soumis au conseil d'administration lors de sa séance du 3 mars 2026.